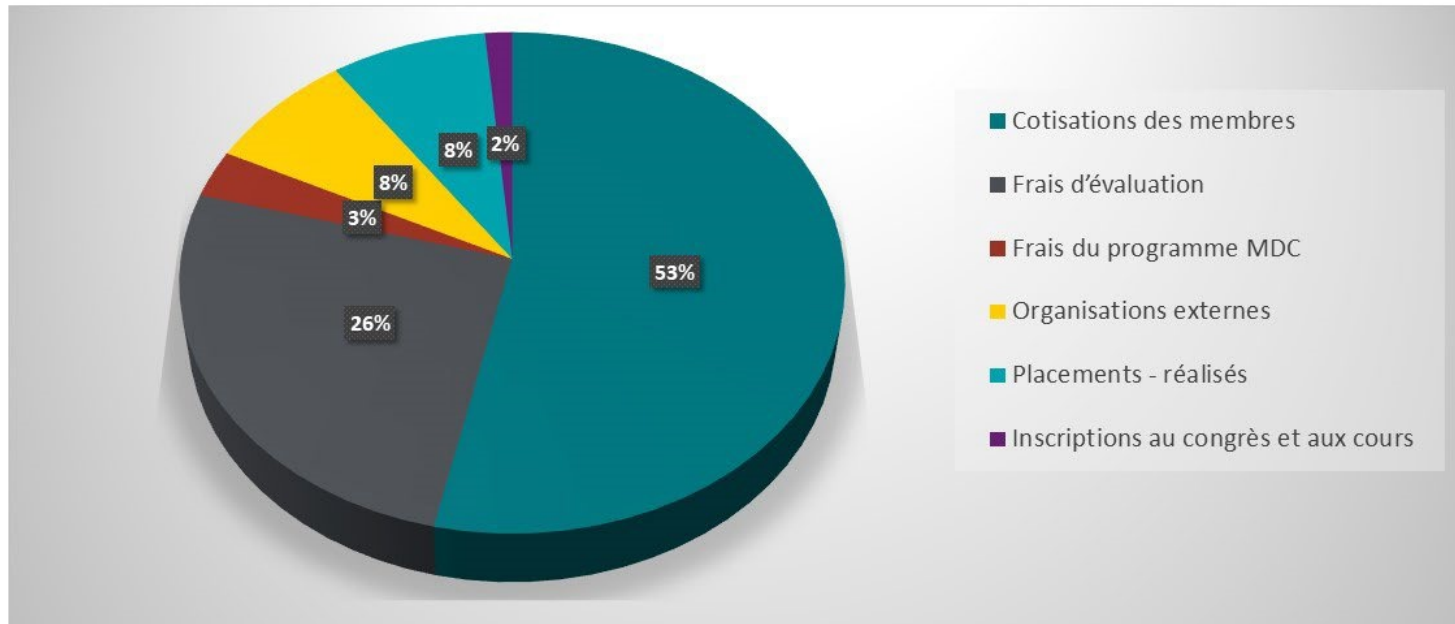


Produits pour 2023



Cotisations des membres : cotisations annuelles des Associé·es et frais d'administration pour paiements en retard et réintégrations.

Frais d'évaluation : frais d'évaluation des titres et d'inscription aux examens.

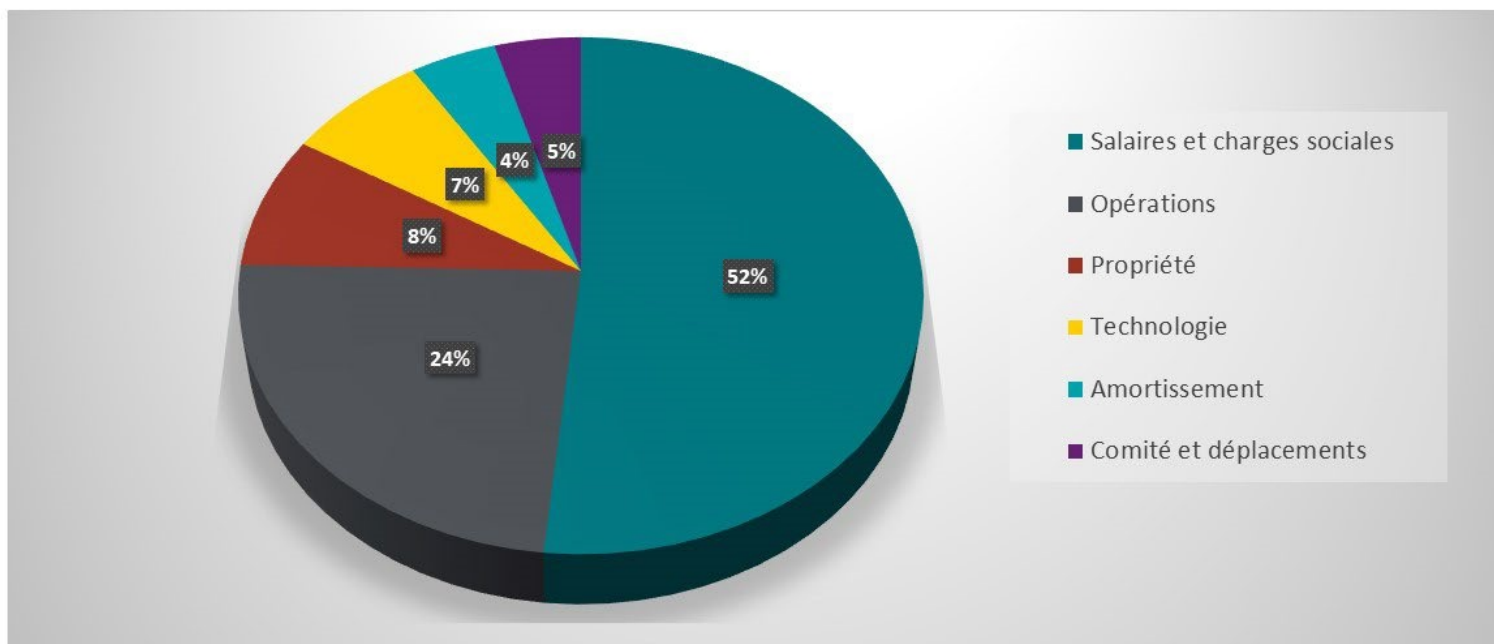
Frais du programme MDC : frais demandés aux non-Associé·es qui participent au programme de développement professionnel continu dans Mainport.

Organisations externes : comprend les revenus locatifs tirés de la sous-location de l'espace de bureaux au parc Lansdowne ainsi que les frais de demande pour divers programmes.

Placements - réalisés : intérêts, dividendes et gains en capital réalisés sur les soldes bancaires et les portefeuilles de placements à court terme et à long terme.

Inscriptions au congrès et aux cours : frais d'inscription à la Conférence internationale sur la formation des résidents (CIFR) et aux cours.

Charges pour 2023



Salaires et charges sociales : frais de rémunération pour le personnel à temps plein et à temps partiel.

Opérations : couvre les honoraires de consultation et de services professionnels, le perfectionnement professionnel du personnel, la location d'équipement, dont matériel audiovisuel, les frais de bureau généraux (impression, affranchissement et fournitures), les assurances et les abonnements.

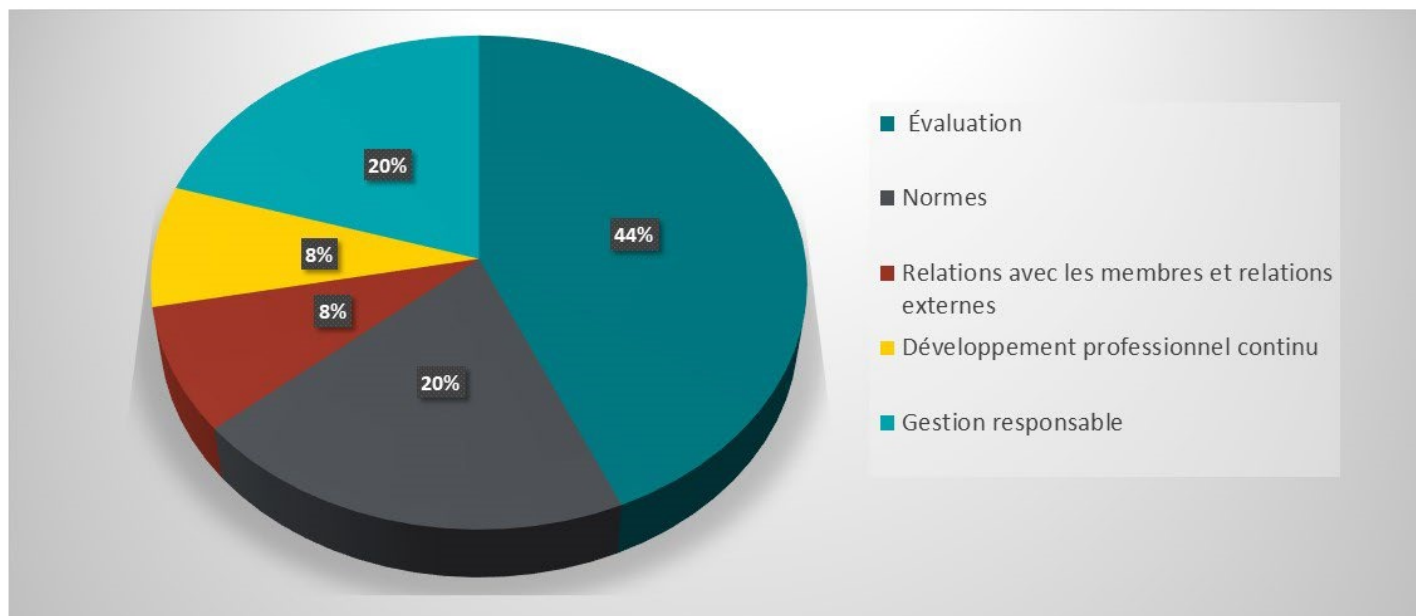
Propriété : comprend la location d'espaces (bail des bureaux au parc Lansdowne et location de locaux pour les examens et les réunions) et dépenses liées aux bâtiments (nettoyage, services publics, taxes).

Technologie : coût des services d'hébergement et des licences pour les technologies de l'information, dont système d'exploitation utilisé par l'ensemble du Collège royal, logiciels spécialisés de gestion de la paie et des RH et logiciels de gestion des examens.

Amortissement : proportion annuelle des actifs achetés ou développés qui sont utilisés depuis des années (bâtiments, mobilier et équipement, outils logiciels personnalisés).

Comité et déplacements : frais de déplacement des membres des comités et du personnel (billets d'avion, chambres d'hôtel, repas).

Charges par pilier (bureau) pour 2023



Évaluation : établissement et évaluation des titres ainsi que préparation et administration des examens annuels de chaque spécialité et de chaque surspécialité.

Normes : création de normes pour chaque spécialité et chaque surspécialité, révision de ces normes et visites d'agrément dans les facultés de médecine pour en assurer le respect.

Relations avec les membres et relations externes : soutien aux membres, sollicitation des commentaires des Associé-es et des organisations sœurs, administration des subventions et des prix.

Développement professionnel continu : examen et mise à jour des outils de suivi du développement professionnel, élaboration et regroupement des formations destinées aux Associé-es.

Gestion responsable : unités appuyant les initiatives stratégiques du Collège royal, dont le Cabinet du directeur général, les communications, la gouvernance, les Services intégrés (finances, bâtiments, technologies de l'information) et les ressources humaines. Ceci représente 40 % des coûts de ces unités. Les 60 % restants sont répartis entre les quatre piliers ci-dessus.